



Rapport annuel 2020

Programme Slime

Table des matières

I.	Le déploiement du programme Slime sur les territoires	2
II.	Les chiffres clés du dispositif	3
III.	Un vivier de donneurs d’alerte à explorer	4
IV.	Des visites à domicile sur-mesure.....	5
V.	Des ménages aux profils variés	6
VI.	Un large panel de solutions à disposition sur les territoires	7
VII.	Un coût variable selon les collectivités	8
VIII.	Le Slime en Région Réunion.....	9
IX.	Coordination et suivi du programme Slime	11
1.	Adaptation face à la crise sanitaire du COVID-19.....	11
2.	De nouvelles collectivités s’engagent dans le programme Slime	11
3.	Animation du réseau des collectivités.....	11
4.	Outillage des collectivités : développement d’un nouvel outil de suivi et de gestion	12
5.	Évaluation nationale du dispositif Slime.....	12
6.	Lancement d’un travail sur la stratégie de communication	13

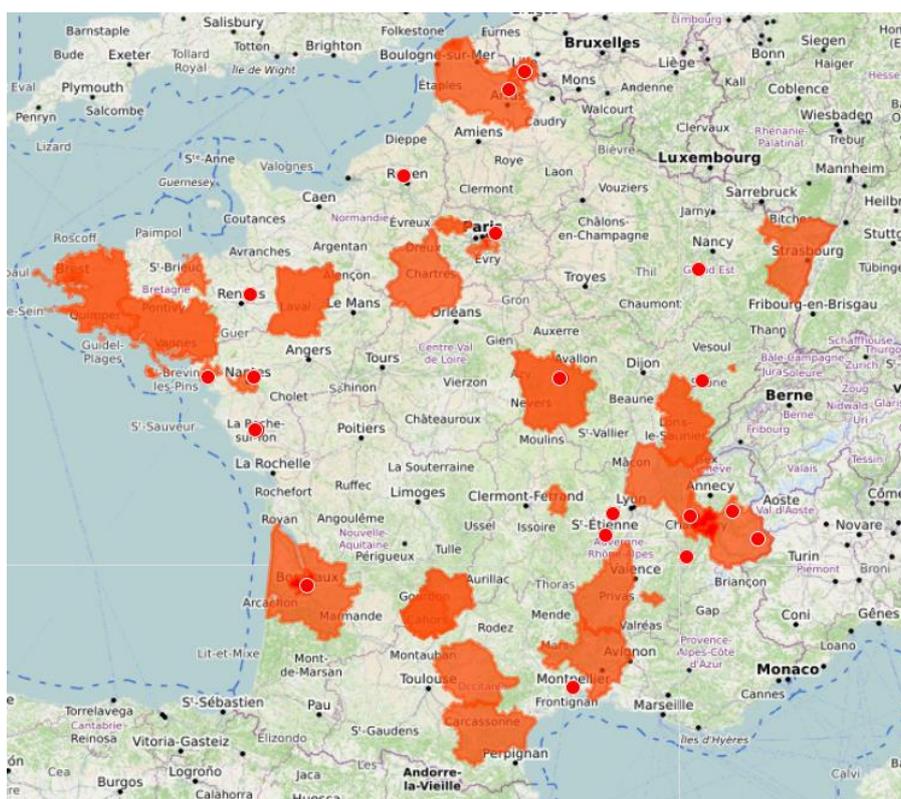
I. Le déploiement du programme Slime sur les territoires

En 2020, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime à **3,5 millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, soit près de 12% des français**. Le programme Slime vise précisément à massifier le repérage de ces ménages, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :

- l'organisation de la chaîne de détection des ménages
- la réalisation d'un diagnostic sociotechnique systématique, lors d'une visite à domicile
- et l'orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées

Les dispositifs locaux Slime sont **des systèmes territorialisés** de visites à domicile, nécessitant une animation pour **mobiliser les partenaires locaux** en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie « précarité énergétique », dans le cadre du programme Slime coordonné par le CLER.

Depuis son lancement en 2013, **54 dispositifs ont été déployés dans toute la France**.



**Un Slime est également déployé sur le territoire de la Réunion par la Région Réunion*

Figure 1 : Carte des Slime 2013 – 2020

En 2020, **39 collectivités locales pilotent un Slime** :

- 11 Conseils départementaux : Aude, Bas-Rhin, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Savoie, Ain.
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 5 Communautés d'agglomération : Valence Romans Agglo, CARENE, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Arlysère, Paris Saclay
- 4 Communautés de communes : Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Pays de Colombey et Sud Toulinois, Crestois et Pays de Saillans
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 4 CCAS : Grenoble, Montpellier, Saint-Nazaire, Malaunay
- 5 Métropoles : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole
- 3 communes : Montfermeil, Besançon, La Roche-sur-Yon
- 4 syndicats : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS), Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)
- 1 Établissement public territorial : Grand Orly Seine Bièvre

II. Les chiffres clés du dispositif

En 2020, ces territoires :

- ont accompagné **10 615 ménages en précarité énergétique** vers une solution de sortie de leur situation,
- ont investi près de 6 **millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **519 GWh cumac** d'économie d'énergie.

Compte tenu du **poids du dispositif de la Région Réunion** dans le programme national et de ses spécificités territoriales (climat tropical, poids des factures d'eau, accompagnement...), une distinction est opérée avec les résultats métropolitains.

En métropole, 5 639 ménages ont reçu une visite à domicile. Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une ou plusieurs solutions locales les aidant à améliorer leur situation.

Les difficultés qu'ils rencontrent face à la gestion de l'énergie et l'accès à un **confort thermique minimal** sont flagrantes :

- les deux tiers se restreignent ou se privent d'énergie,
- les trois quarts des ménages utilisent un chauffage d'appoint.

III. Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

Le Slime vise à organiser une **chaîne de détection**. Les ménages sont orientés vers le Slime par des acteurs qui, de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie. Les **acteurs de terrain directement au contact des ménages** sont les mieux placés pour repérer les situations de précarité énergétique et devenir des donneurs d'alerte.

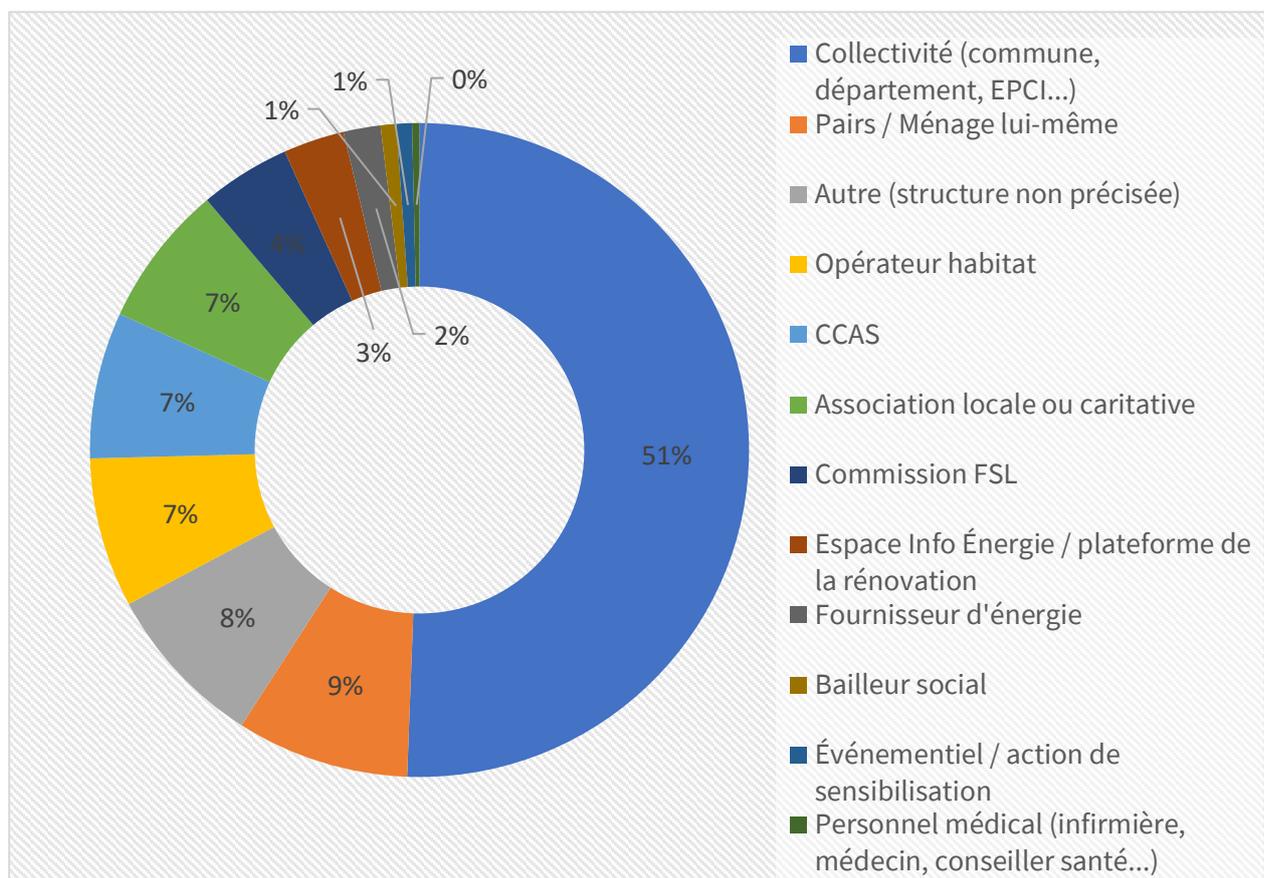


Figure 2 : Méthodes de repérage pour les collectivités métropolitaines

En métropole, **plus de la moitié des donneurs d'alertes sont des collectivités territoriales (51%)**. Cette catégorie très large concerne l'ensemble des services des collectivités, et notamment les services liés à **l'action sociale** (travailleurs sociaux du département, commissions FSL départementales).

Le ménage lui-même ou le bouche à oreille (9%) est également une source importante de repérage. La catégorie « **autre dispositif local** » (8%) regroupe notamment diverses autres structures (agences immobilières à vocation sociale, guichets uniques de l'énergie...). Viennent ensuite les **opérateurs habitat (7%)**, les CCAS (7%) et les associations locales ou caritatives (7%).

IV. Des visites à domicile sur-mesure

La visite au domicile des ménages repérés, systématique, permet de réaliser un diagnostic sociotechnique. Cette étape mobilise environ **la moitié des financements du Slime**.

Les objectifs sont multiples :

- améliorer le confort des ménages en installant des équipements d'économies d'énergie,
- qualifier la situation sociale et financière du ménage,
- vérifier l'adéquation des abonnements eau, électricité, gaz,
- qualifier le bâti (moisissures, mauvaise isolation...),
- orienter le ménage vers une ou plusieurs solution(s) pour sortir de la précarité énergétique.

Dans plus de 50% des cas, la visite est réalisée par un partenaire de la collectivité. Différentes structures peuvent ainsi être mobilisées pour accompagner les ménages : agence locale de l'énergie et du climat, association logement, ANAH....

En métropole, 80% des chargés de visite interviennent seuls et 20% en binôme. Les profils des intervenants sont **complémentaires**, par l'approche (sociale et énergie) ou par le statut (salarié en insertion accompagné par un conseiller énergie par exemple). Combiner des profils différents au sein d'un binôme permet de fluidifier l'intervention, notamment par un partage clair des tâches.

Plus de 80% des chargés de visite ont **des profils qualifiés** tels que **les conseillers énergie** ou **les travailleurs sociaux**.

On observe que de plus en plus de collectivités font le choix de pérenniser ces postes ou de faire appel à des profils plus expérimentés plutôt que de recourir à des profils peu expérimentés qui nécessitent un important effort de formation.

En métropole, **27 500 petits matériels** permettant de réaliser des économies d'énergie ou de gagner en confort ont été installées au domicile des ménages. Ce sont principalement des lampes basse consommation, des systèmes hydro-économiques pour douches et robinets et des thermomètres. Ces équipements sont choisis en fonction des besoins du ménage. Il n'existe pas de kit type.

En métropole, ces équipements coûtent en moyenne **37€ par ménage** aux collectivités. Pour plusieurs dispositifs, une part de ces équipements est fournie par des fournisseurs d'énergie.

V. Des ménages aux profils variés

Le Slime concerne tous les ménages en précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**.

La proportion de locataires (30% de logements issus du parc privé et 22% issus du parc social) **est liée aux profils des donneurs d'alerte**, principalement les travailleurs sociaux, parfois via le FSL, qui sont sollicités pour des aides curatives. La part de propriétaires occupants, qui étaient jusqu'ici moins souvent identifiés que les locataires par les dispositifs Slime, a connu une **augmentation significative** depuis 2018 (passant ainsi de 30% en 2018 à 47% en 2020). Cette augmentation est en partie liée au déploiement du dispositif de la Métropole Européenne de Lille qui a accompagné plus de 2000 ménages et qui touche une majorité de propriétaires occupants.

Statut d'occupation	Slime Métropole	Type de ménage	Slime Métropole	Date de construction du logement ¹	Slime Métropole
Locataire privé	30%	Couple sans enfant	10%	Avant 1949	43%
Locataire social	22%	Couple avec enfant(s)	28%	Entre 1950 et 1974	30%
Propriétaire occupant	47%	Personne seule	36%	Entre 1975 et 1999	18%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	1%	Famille monoparentale	24%	À partir de 2000	9%

Selon une étude du Commissariat général au développement durable (CGDD)², on constate une évolution globale vers les étiquettes DPE les moins énergivores (A et B) au fur et à mesure de l'instauration de **nouvelles réglementations thermiques** de construction des bâtiments, et notamment depuis la réglementation de 1974 imposant les premiers éléments d'isolation. 73% des logements métropolitains visités dans le cadre du Slime **ont été construits avant 1974, ce sont des logements moins performants**.

¹ Les chargés de visite n'ayant pas toujours accès à cette information, 15% des dates de construction ne sont pas renseignés.

² France, Commissariat Général au Développement Durable, service des données et études statistiques : Le parc de logements par classe de consommation énergétique, septembre 2020.

VI. Un large panel de solutions à disposition sur les territoires

L'orientation vers **une ou plusieurs solutions** qui permettront au ménage de sortir de la précarité énergétique est l'aboutissement du Slime³.

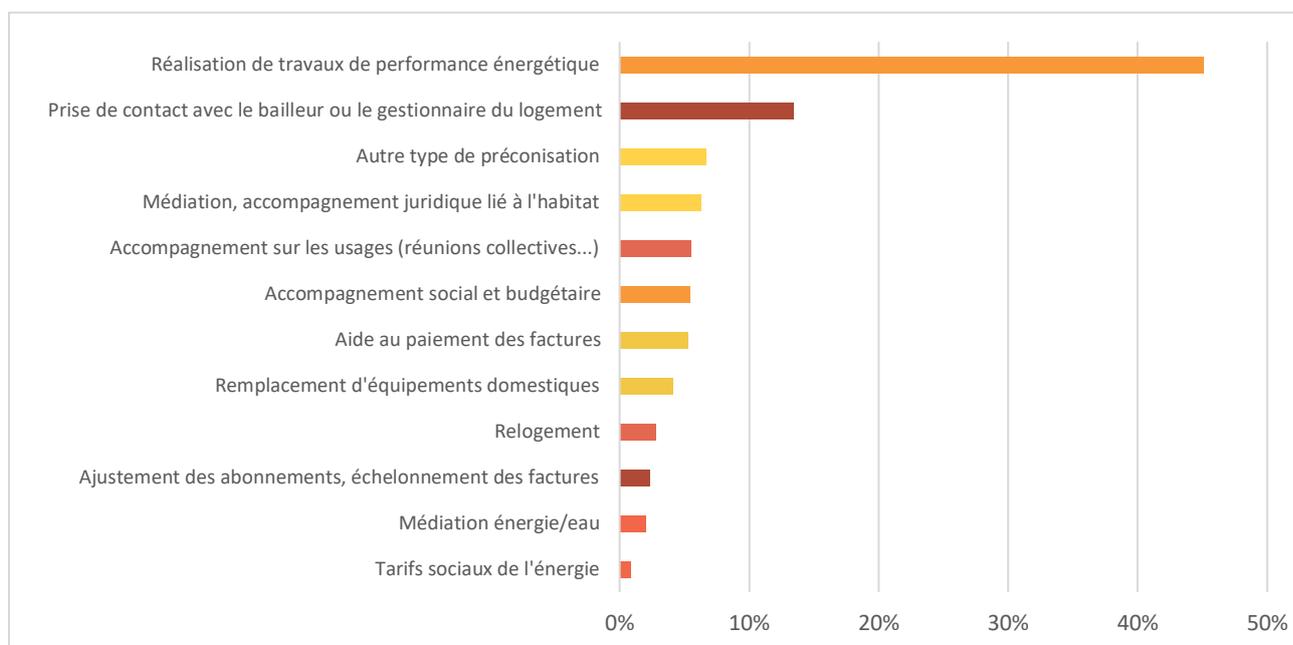


Figure 4 : Orientations des ménages pour les collectivités métropolitaines

En 2020 :

- Près d'un ménage sur deux est orienté **vers une solution de travaux** de performance énergétique. Pour les propriétaires occupants, entre 8 et 9 ménages sur 10 sont amenés vers la réaliser de travaux.
- Pour 13% des ménages, **le bailleur ou le gestionnaire du logement** est contacté.
- 6% bénéficieront d'une médiation, d'un **accompagnement juridique** lié à l'habitat et 5% d'un **accompagnement budgétaire et social**.
- 5% des ménages sont orientés vers **une aide au paiement des factures**.
- Pour 4% des ménages, **un remplacement des équipements domestiques** a été préconisé tandis que 3% se voient proposer **une solution de relogement**.

³ Le total des orientations proposées dépasse les 100% car les ménages peuvent être orientés vers plusieurs solutions.

VII. Un coût variable selon les collectivités

En 2020, le coût moyen d'un Slime est **de 577€ par ménage bénéficiaire**. Ce coût varie d'un Slime à l'autre (entre 400 et 1100 euros), en fonction des **objectifs de visites fixés par la collectivité** (1 à 20 ‰ – objectif de ménages accompagnés pour 1000 ménages sur le territoire), du type de territoire, de la maturité du dispositif, et du choix opéré par les collectivités quant aux ressources allouées (profil retenu pour les chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation ...).

La « maturité » du Slime est une donnée importante. Au cours de l'année de lancement, une collectivité touchera souvent moins de ménages que prévu, ce qui rend le coût par ménage plus élevé. Ses ressources seront principalement allouées aux rencontres avec les acteurs de terrain qui identifieront les ménages pour leur faire connaître le Slime et les sensibiliser à la précarité énergétique.

Les coûts directs liés aux visites ne sont pas toujours moindres quand celles-ci sont réalisées par des volontaires du service civique ou des personnes en emploi d'avenir. Leurs besoins en formation, suivi et encadrement sont d'autant plus élevés et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

VIII. Le Slime en Région Réunion

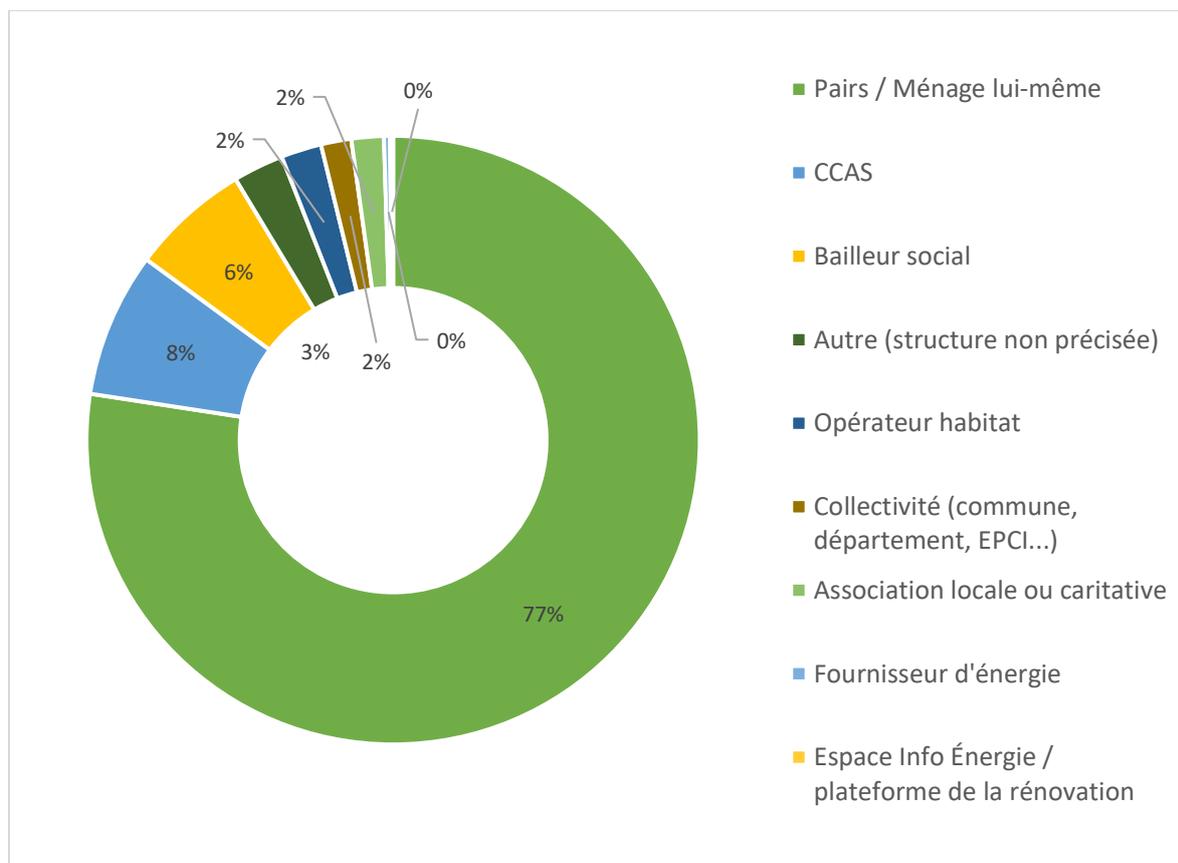


Figure 5 : Méthode de repérage pour la Région Réunion

Le Conseil régional de la Réunion pilote un Slime depuis 2014, et représente moins de la moitié des résultats 2020 pour l'ensemble des Slime, soit **4 976 ménages**.

Jusqu'alors, les bailleurs sociaux représentaient les premiers donneurs d'alerte avec plus de 50% des ménages repérés. Pourtant, ils ne représentent que 6% cette année, ce qui s'explique probablement par un très fort ralentissement de leur activité lié à la pandémie.

En revanche, les ménages ont été très nombreux à **solliciter directement le dispositif** (77%). Le bouche à oreille est particulièrement efficace, car la collectivité propose des solutions complémentaires suite à la visite telle que l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Les CCAS et collectivités territoriales constituent également une source importante de repérage (10%).

Statut d'occupation	Slime Réunion	Type de ménage	Slime Réunion	Date de construction du logement	Slime Réunion ⁴
Locataire privé	13%	Couple sans enfant	13%	Avant 1949	0%
Locataire public	29%	Couple avec enfant(s)	28%	Entre 1950 et 1974	8%
Propriétaire occupant	55%	Personne seule	24%	Entre 1975 et 1999	52%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	4%	Famille monoparentale	29%	À partir de 2000	40%

Pour la Région Réunion, les ménages accompagnés en 2020 sont **principalement des propriétaires occupants** (55%), tandis que le dispositif touche habituellement une très grande part de locataires du parc public en raison de la forte mobilisation des bailleurs sociaux. Cette modification de la répartition entre les statuts d'occupation s'explique en grande partie par le repérage des ménages, en grande partie réalisée par les ménages eux-mêmes en 2020.

La majorité des logements occupés ont été construits après 1975, ce qui correspond à la tendance observée pour l'ensemble du parc de la Région (88,4% des logements ont été construits après 1970⁵).

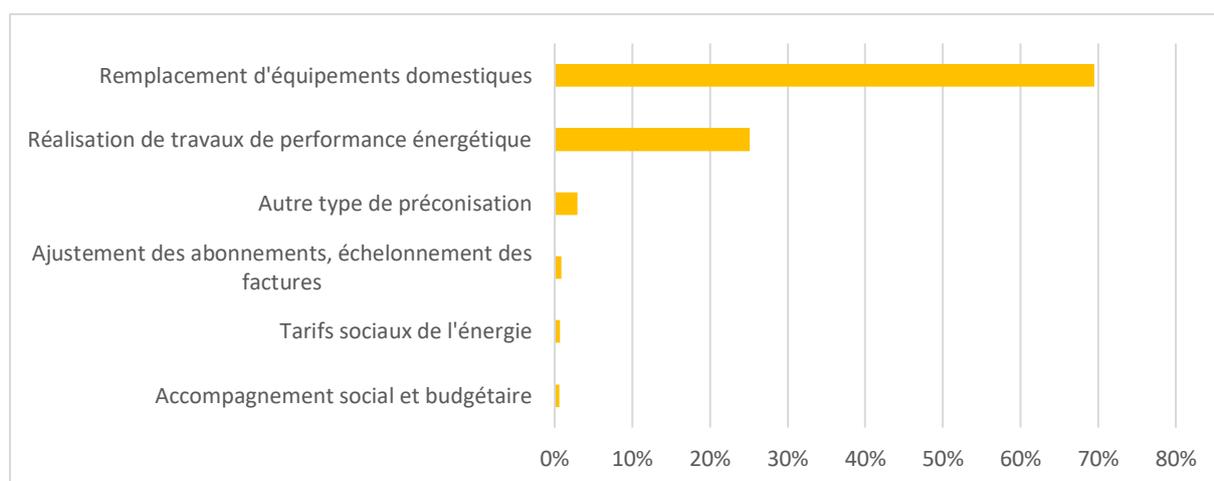


Figure 6 : Orientations des ménages pour la Région Réunion

Plus de deux tiers des ménages sont orientés vers une **solution de travaux de performance énergétique**, et plus précisément vers le dispositif Eco-Solidaire pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

⁴ Dans 45% des cas la date de construction n'est pas renseignée.

⁵ Source : Insee, RP2017.

IX. Coordination et suivi du programme Slime

1. Adaptation face à la crise sanitaire du COVID-19

En 2020, les dispositifs locaux Slime ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Les visites à domicile ont été suspendues de mars à juin 2020, avec une baisse importante des signalements, notamment de la part des travailleurs sociaux qui étaient mobilisés sur d'autres priorités.

Néanmoins, certaines collectivités ont expérimenté des visites à distance. L'intérêt de ces « visites » était de maintenir le contact avec les ménages et d'apporter un premier niveau de réponse à leurs problématiques. Ces visites ont été complétées, lorsque c'était possible, par une visite à domicile plus courte.

Dès le mois de mai 2020, l'équipe Slime du CLER a organisé plusieurs ateliers de partage d'expérience sur les visites à distance pour définir un certain nombre de bonnes pratiques et ainsi faciliter ce mode d'intervention.

A l'échelle du programme, le nombre de ménages bénéficiaires n'a diminué que de 12% entre 2019 et 2020. Cela démontre que la mobilisation des collectivités, de leurs partenaires opérationnels et du CLER a permis de maintenir l'action des Slime auprès des ménages malgré cette période inédite.

2. De nouvelles collectivités s'engagent dans le programme Slime

Le CLER a lancé **trois appels à candidature en 2020** (février, mai et septembre). Ces temps forts ont été l'occasion d'accueillir 7 nouvelles collectivités dans le programme :

- La Communauté de Communes Petite-Terre (Mayotte)
- Le Conseil départemental du Vaucluse (PACA)
- Le GIP Charentes (Nouvelle Aquitaine)
- Le Conseil départemental de l'Ardèche (Auvergne-Rhône-Alpes)
- La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (Nouvelle Aquitaine)
- Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (PACA)
- L'établissement public territorial Est Ensemble (Île-de-France)

Par ailleurs, le CLER – Réseau pour la transition énergétique organise régulièrement des **formations à destination des collectivités et leurs partenaires opérationnels** pour les aider à s'approprier le programme et à préparer leur dossier de candidature. En 2020, cette formation-action s'est adaptée au contexte sanitaire et s'est déroulée sous la forme d'un webinaire, le temps d'une matinée.

3. Animation de la communauté de collectivités Slime

En 2020, le programme Slime et le réseau RAPPEL se sont associés pour proposer une semaine de rencontres et d'échanges autour de la lutte contre la précarité énergétique. Organisé en visioconférence, cet événement s'est déroulé du 14 au 18 décembre 2020 et a réuni près de 250 professionnels.

Au programme :

- Une conférence sur l'actualité 2020 de la précarité énergétique et une table ronde sur l'accompagnement des locataires occupant un logement non décent, avec un focus sur les actions de médiation bailleur-locataire

- Trois ateliers nourris de retours d'expérience de terrain : adaptation des pratiques professionnelles face au COVID-19, fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, actions de repérage
- Un « speed-dating » d'outils concrets par et pour les participants,
- Une plénière dédiée au programme Slime et un webinaire de présentation des résultats de l'évaluation

Pour retrouver les présentations et les compte-rendu de ces temps forts, rendez-vous sur le site du programme Slime : <http://www.lesslime.fr/>

4. Outillage des collectivités : développement d'un nouvel outil de suivi et de gestion

Le logiciel SoliDiag est utilisé par les collectivités Slime depuis fin 2017. Il s'agit du principal outil de reporting du programme : les chargés de visites remplissent un certain nombre de données relatives au ménage et au logement au cours de la visite, ce qui permet de générer un certain nombre de statistiques ainsi qu'un rapport de visite. Le remplissage de SoliDiag est également une condition pour l'obtention des financements Slime.

Deux années d'utilisation ont permis d'identifier plusieurs besoins d'évolution pour faciliter le travail des utilisateurs et permettre une meilleure prise en main de l'ensemble des fonctionnalités de l'outil. En 2020, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a donc confié la mission de refonte du logiciel à l'entreprise Simplon.co. Elle s'est déroulée en deux temps pour :

- **Faciliter le suivi des dispositifs Slime** : consolidation et amélioration des éléments utilisés par tous pour faciliter le suivi de l'activité aux niveaux individuel (chargé de visite), local (territoire) et national (CLER).
- **Améliorer la partie visite à domicile et les rapports** : révision du contenu proposé pour la visite et du système de calculs et d'estimations de consommation/économies, amélioration des rapports de visites.

Dès la fin de l'année 2020, la nouvelle version a pu être testée par un panel d'utilisateurs, pour un déploiement généralisé auprès de l'ensemble des parties-prenantes début janvier 2021.

5. Évaluation nationale du dispositif Slime

Suite à sept années de mise en œuvre du programme Slime, le CLER a souhaité s'adjoindre les services d'un prestataire pour la réalisation de l'évaluation du programme sur la période 2013 -2019.

La mission, confiée au bureau d'étude Kimso et à l'association Solibri, a démarré début 2020. Elle visait trois objectifs :

- Comprendre et mesurer l'impact du SLIME sur la situation des ménages bénéficiaires et les territoires
- Identifier des opportunités d'amélioration du programme et des dispositifs locaux
- Outiller les collectivités pour les rendre autonomes

La première phase de l'évaluation a porté sur l'évaluation du programme Slime à l'échelle nationale, en prenant en compte un échantillon représentatif de 9 territoires pilotes volontaires pour :

- Évaluer l'impact du programme sur la situation des ménages. Les données ont été récoltées

à travers une campagne de rappel téléphonique auprès de plus de 600 ménages ayant bénéficié d'une visite au moins un an plus tôt.

- Mesurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs locaux
- Analyser de manière qualitative des éléments déclencheurs ayant favorisé la mise en place d'un Slime et de l'impact du dispositif sur les territoires

Les résultats de l'évaluation ont été présentés lors d'un webinaire dédié à l'occasion des Rencontres RAPPEL-Slime, et le rapport d'évaluation ainsi que sa synthèse communicante sont disponibles sur le site du programme : <http://www.lesslime.fr/evaluation-du-slime-publication-des-resultats/>

Par ailleurs, cette mission avait également comme objectif d'outiller les collectivités souhaitant s'auto-évaluer. Un kit d'outils sera mis à leur disposition courant 2021.

6. Lancement d'un travail sur la stratégie de communication

En 2020, l'équipe Slime du CLER a souhaité renforcer la communication du programme. Pour cela, un prestataire a été recruté pour définir une stratégie de communication ainsi qu'un plan de communication sur plusieurs années.

Trois axes stratégiques ont ainsi été définis :

Axe 1 – Développer une communication d'influence pour impliquer davantage les élus locaux

Axe 2 – Accompagner la montée en puissance des écosystèmes d'acteurs dans chaque territoire

Axe 3 – Valoriser le programme national Slime et ses réussites dans les territoires

Les premiers outils de communication devront voir le jour courant 2021.